



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 13 octobre 2021 - PV N°7

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSE : M. BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 08, 09 ET 10.10.2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50119.1 NOTRE DAME DE SANILHAC - PAYS DE MONTAIGNE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50299.1 BASSIMILHACOIS 2 - DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE

N°50304.1 TSMB - ANNESSE ET BEAULIEU

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50381.1 PAYS DE MAREUIL 2 - JUMILHAC

Poule B N°50448.1 CONDAT 2 - PERIGORD NOIR

N°50451.1 LAMPONAISE CARSACOISE - TERRASSON PORTUGAIS

Poule C N°50515.1 LIMEUIL 2 - BELVES

Poule D N°50578.1 BERGERAC STELLA - LA ROCHE CHALAIS

N°50579.1 ST AULAYE - NEUVIC ST LEON

N°50582.1 PAYS DE MONTAIGNE 2 - COURSAC

N°50583.1 ST GERMAIN CHANTERAC - RIBERAC 3

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50451.1 LAMPONAISE CARSACOISE - TERRASSON PORTUGAIS

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50299.1 BASSIMILHACOIS 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51201.1 HAUTEFORT

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°52148.1 PERIGORD VERT 2

N°52149.1 AGONAC 2

Poule B N°52238.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 2

Poule D N°52193.1 NAUSSANNES STE SABINE



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 13 octobre 2021 - PV N°7

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3but à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°50449.1 SARLAT PORTUGAIS

N°50450.1 PERIGORD CENTRE 3

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50779.1 LIMEUIL 3

N°50778.1 PERIGORD NOIR 2

Poule D N°51267.1 DOUZILLACOISEL UDOVICIENNE 2

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule D N°52149.1 E. CALES/LALINDE2

FORFAIT GENERAL

L'équipe de EYMET 2 qui disputait le championnat CRITERIUM SENIORS A 8 poule D a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe de SORGES MAYOTTE 2 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.